

RAPPORT N°23_03_03

Assemblée Générale du 24 mars 2023

OBJET : Budget primitif 2023

Après les projets issus du fonds Covid 19 mis en place en 2020 afin d'apporter une solution eurorégionale à la crise sanitaire, 2021 avec la mise en œuvre de la feuille de route EPM 2030, 2022 comme la reconnaissance au plan européen de notre Eurorégion avec la réception de nos élus pour première fois par deux commissaires européens, le président du CoR et le Président de la Commission Développement Regional du Parlement Européen, 2023 marquera l'amorce de projets européens d'envergure, préfigurateurs de l'action de l'Eurorégion sur plusieurs domaines clés, notamment en matière de protection de l'environnement, de prévention des risques naturels, d'efficacité énergétique, de soutien aux PME dans le cadre de l'économie circulaire dans le secteur de l'agroalimentaire, ou encore de la mobilisation citoyenne autour des actions eurorégionales et européennes comme notamment l'Assemblée eurorégionale des jeunes.

Cette année sera également un temps fort puisqu'elle devrait marquer le lancement de la stratégie macro régionale en Méditerranée dans laquelle l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée (EPM) souhaite jouer un rôle majeur aux côtés des partenaires de la MedCoopAlliance.

C'est dans ce contexte que l'exercice budgétaire 2023 dont les orientations ont été débattues en séance du 10 février dernier mettra en œuvre la feuille de route à travers le plan d'action 2023-2024.

Pour rappel, le budget est l'acte par lequel l'assemblée prévoit et autorise les dépenses et recettes de l'exercice. Il est prévu pour la durée d'un exercice du 1er janvier au 31 décembre. Des modifications permettant d'ajuster les crédits peuvent être apportées au budget pour régler les dépenses avant le 31 décembre. Le budget est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Chacune d'entre elles comporte un volet dépenses et un volet recettes. Les dépenses et recettes prévisionnelles doivent être évaluées de façon sincère avec les deux sections en équilibre.

Toutefois, en application de l'article L.1612-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un budget n'est pas considéré comme en déséquilibre lorsque :

- La section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent.
- La section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des deux sections, des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent.

Le budget est voté par chapitre budgétaire en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.

Le nouveau cadre budgétaire est à présent fonctionnel et permet une analyse financière par action, par politique publique, et par nature des dépenses et recettes.

Dans cette optique et dans le respect de la nouvelle instruction comptable M57 que l'EPM a mise en place avec 1 an d'avance sur les autres collectivités territoriales, la présentation budgétaire ci-après propose donc une présentation sous deux angles:

- 1 La présentation par nature.
- 2 La présentation croisée fonctionnelle dite analytique.

À l'exception du montant total de chaque section, les montants sont exprimés en kilos euros (k€) dans le présent rapport qui s'appuie sur la maquette budgétaire pour la présentation par nature et le vote formel par chapitre.

A La présentation par nature:

La présentation par nature concerne, comme son nom l'indique, le type de dépenses et de recettes prévues. Cette présentation est ici faite par section, chapitre budgétaire, en dépenses et en recettes. Cette présentation comprend donc à la fois le volet régalien de fonctionnement de l'établissement et le volet opérationnalité du plan d'action.

Le budget primitif 2023 est proposé en section de fonctionnement en sous-équilibre à hauteur de **992 600 €** en recettes réelles (sans excédent reporté et sans les fonds européens des projets déposés) et **1 616 709 €** en dépenses internes réelles. En budget total incluant les excédents, cela représente **2 129.8 K€** en recettes de fonctionnement. A noter que la totalité du budget consacré au fonds covid a été voté en 2020 mais que les derniers versements de 40 % seront payés en 2023, de plus les paiements des projets issus de l'appel à projets culture sont versés à N+1 et N+2, ce qui modifie la lecture du budget avec des excédents reportés plus ou moins importants. Vient s'ajouter à cela les reversements de fonds européens à effectuer pour le paiement intermédiaire du projet WATSAVEREUSE et potentiellement les fonds du projet ENERGYLIFE si notre candidature est retenue,

La section d'investissement est quant à elle proposée en équilibre à hauteur de **96 853.28 €** en recettes et en dépenses. Il s'agit exclusivement de dépenses nouvelles correspondant à 50% de dépenses corporelles et 50% incorporelles.

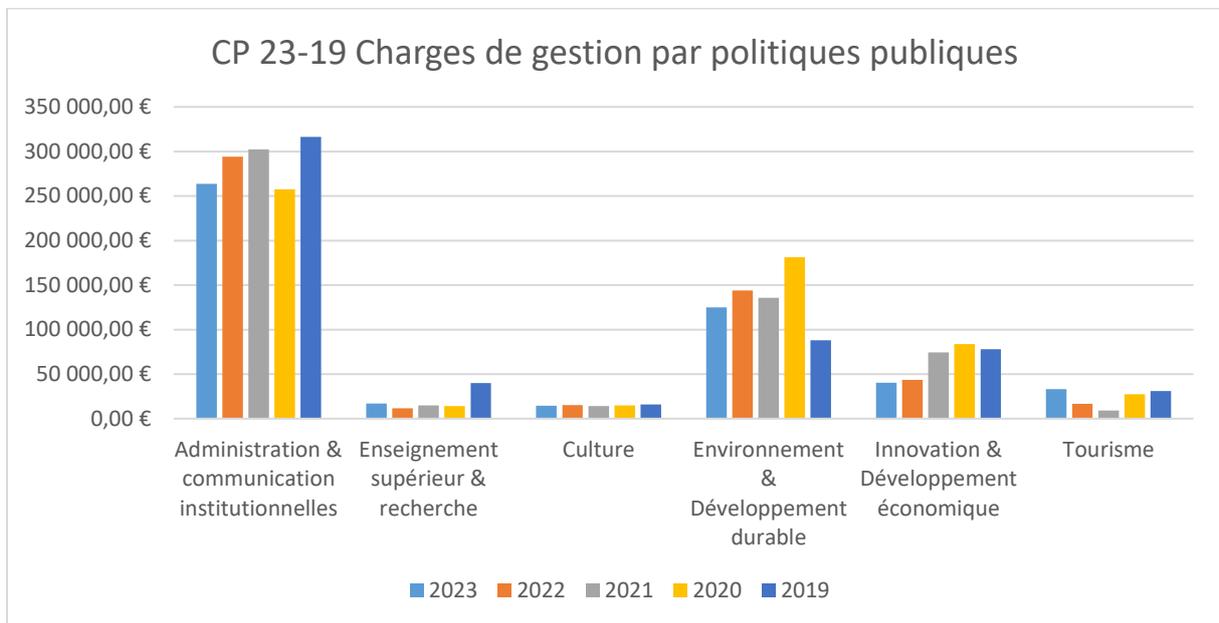
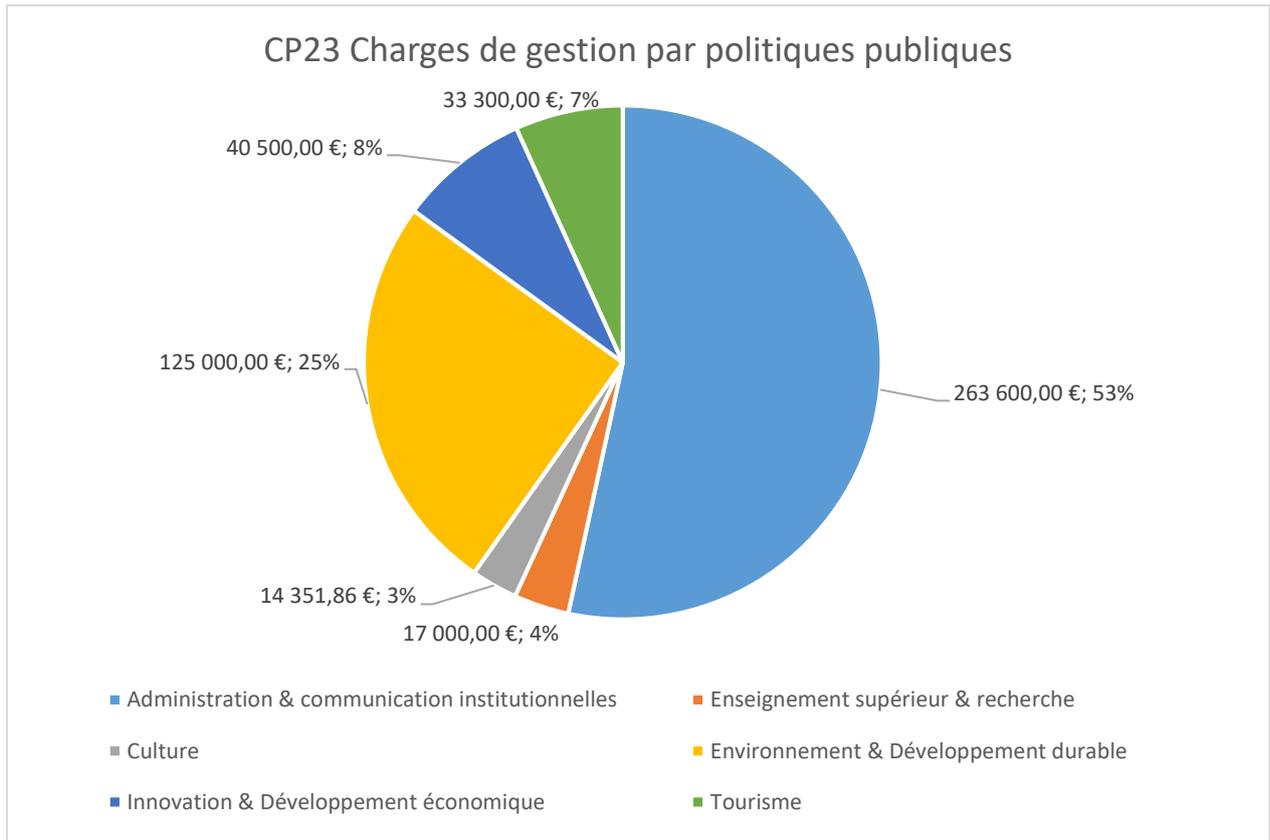
a. La section de fonctionnement:

La section de fonctionnement s'établit au budget primitif de l'exercice à hauteur de **2 129.8k€** en recettes incluant les excédents reportés des années précédentes, les fonds européens du projet PSAMIDES, et le solde de l'assistance technique des microprojets CTP. Les recettes des projets européens potentiels déposés en 2022 et début 2023 ne sont pas incluses car trop incertaines. En dépenses, la prévision s'établit à hauteur de **1 616.7k€**, soit une baisse de **30%** sur l'exercice précédent (2 312.2 K€), liée en partie au fonds Covid 19 dont la majorité des dépenses a été payé en 2022.

I. Les dépenses:

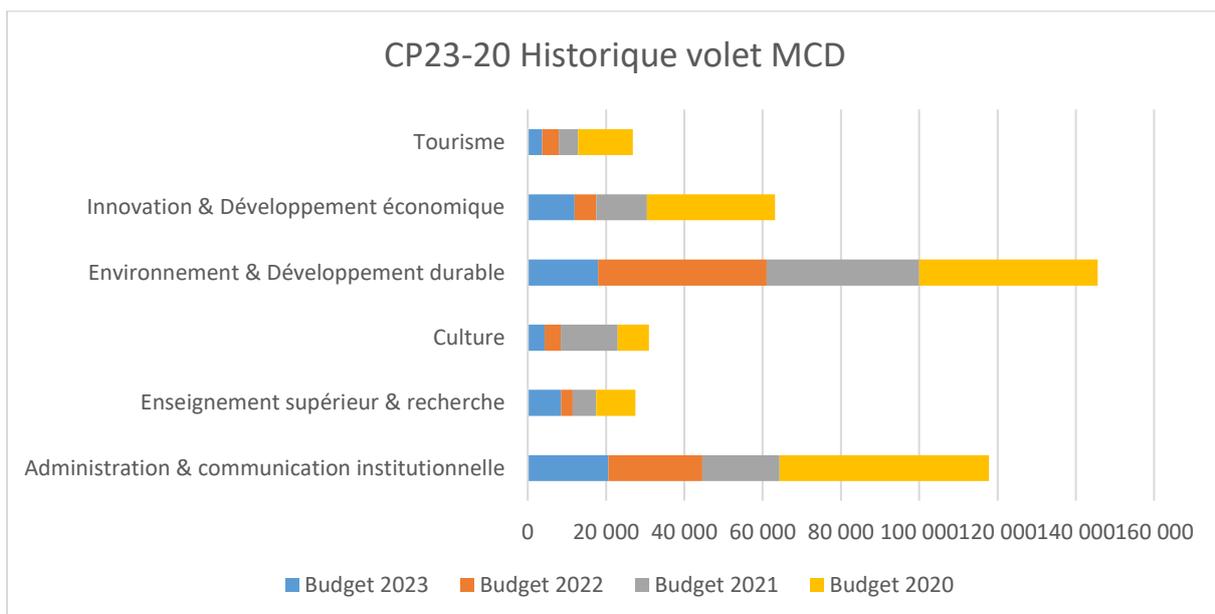
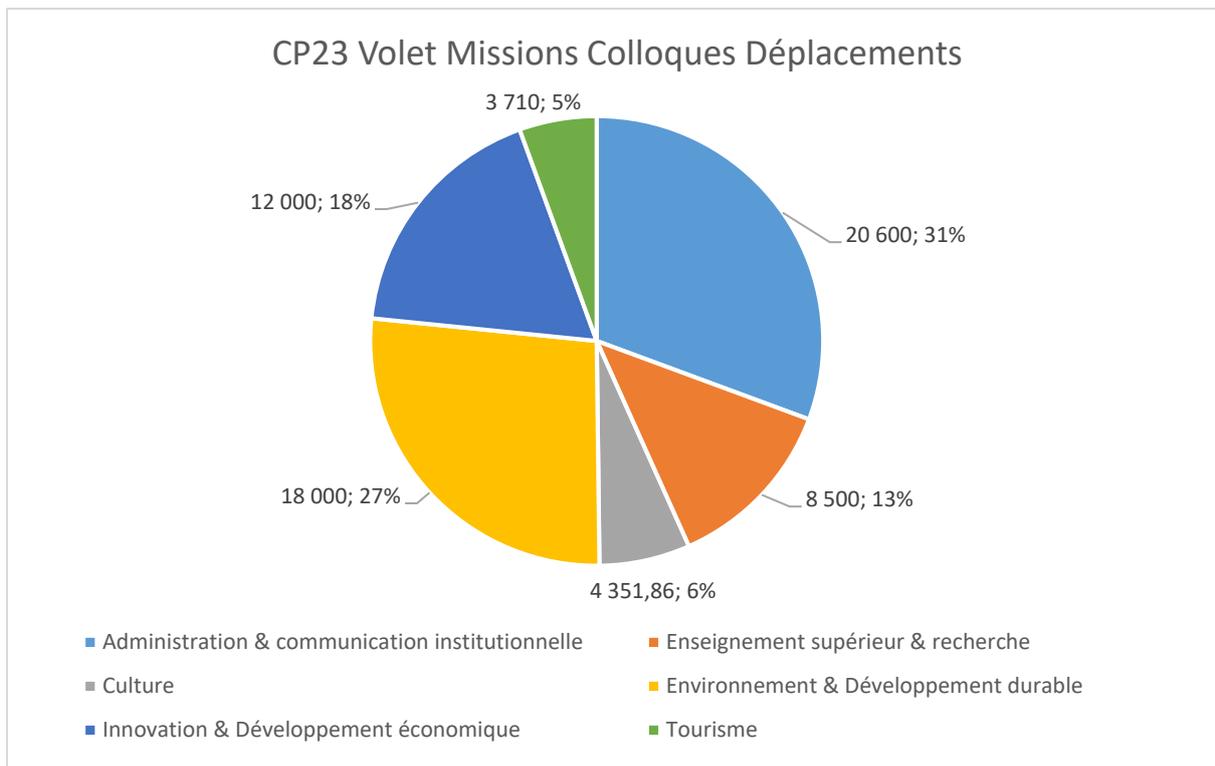
1. Les charges à caractère général (D011):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **493,7 K€ en baisse de 6%** sur l'exercice précédent (525,1k€). Cette prévision correspond à une projection en année régulière incluant des déplacements liés aux actions de coopération et à la gestion de projets. Cette baisse vient s'ajouter à la baisse de l'année dernière de 4,7% et vient souligner la gestion maîtrisée de ce budget tout en incluant des économies potentielles sur chacune des commissions sectorielles et sur le statutaire plus particulièrement.



Toujours au niveau des charges de gestion de l'administration générale, les charges de structure du siège représente 29,3% des dépenses totales de gestion (et 54,9% de la partie Administration et communication) en baisse de 6% par rapport à 2022, à hauteur de 144.9k€.

Le volet Missions-Colloques-Déplacements (MCD) intègre l'ensemble des dépenses relatives à l'organisation d'évènements par l'établissement (déplacements d'experts externes compris), ceux parmi lesquels l'établissement est invité ou partenaire, et bien évidemment, les frais de mission et déplacement qui en découlent. L'historique permet de constater l'impact qu'a ce poste sur les dépenses de gestion. Conformément aux nouveaux modes d'organisation et de développement de la visioconférence, ce poste de dépenses est en baisse par rapport aux années précédentes, renforçant ainsi l'idée d'une Eurorégion sobre sur le plan carbone.

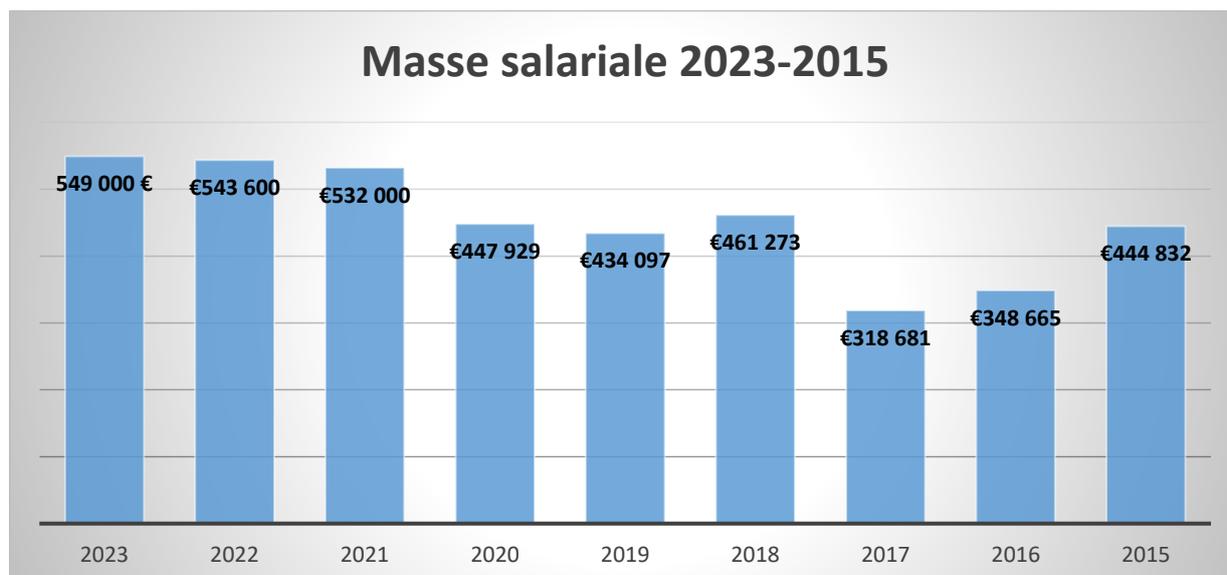


2. Les charges de personnel (D012):

Ce chapitre est proposé à hauteur de 549 K€ en hausse de 1% sur l'exercice précédent (543,6k€) donc relativement stable, conforme à la prospective 2017-2023 élaborée lors de la restructuration. Cette prévision prend ainsi en compte à la fois le niveau de réalisation 2022, le glissement vieillesse technicité (GVT) et les changements intervenus (intègre le remplacement temporaire pour la gestion du projet Watsavereuse le temps de la reprise de ses fonctions de la Chargée de projets Tourisme/culture).

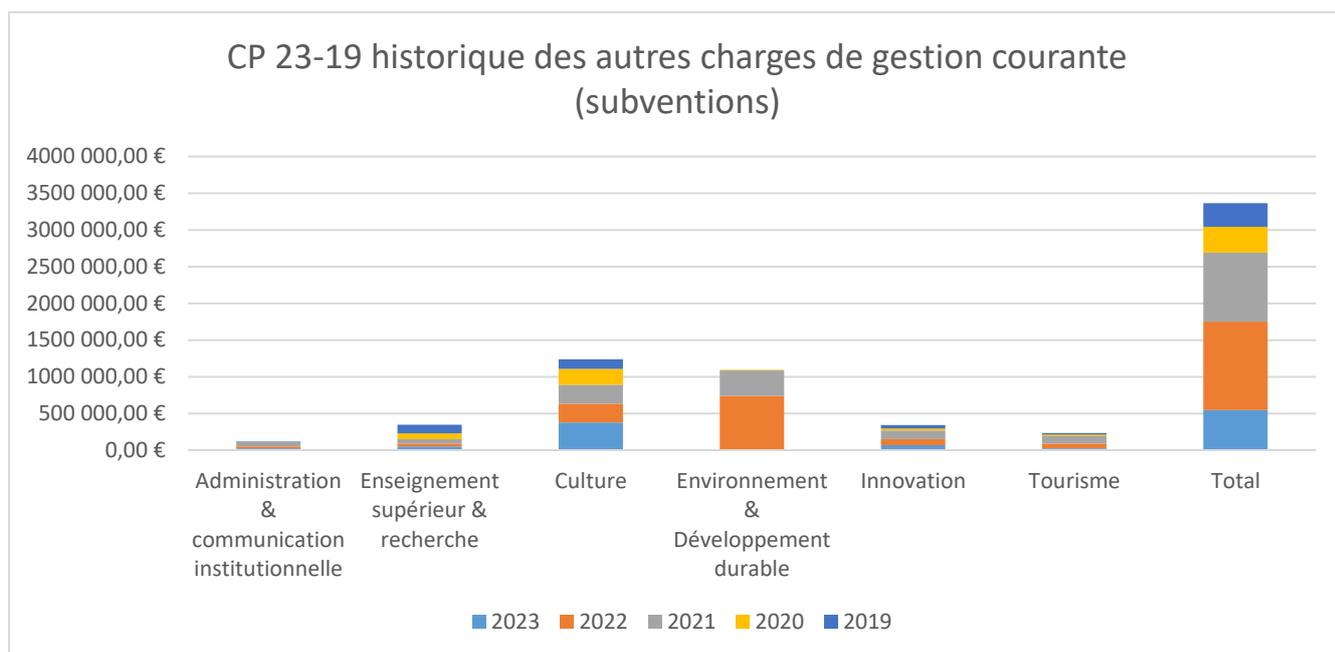
Cette masse salariale traduit à la fois l'ambition de l'établissement et sa volonté de porter la nouvelle feuille de route et les projets européens. Cette masse salariale est co-financée par les fonds européens à hauteur de 11% (en baisse de 6% par rapport à 2022 car les recettes intermédiaires du projet Watsavereuse ont été intégrées dans le budget 2022) sans compter les recettes potentielles des projets européens déposés en 2022 ou en cours de préparation en 2023. Cela constitue une bonne base mais ne repose que sur les soldes du projet PSAMIDES et de l'assistance technique des microprojets CTP.

L'effectif 2023 devrait être constitué de 10 agents + 1 stagiaire (6mois) dont 1 Secrétaire général, 1 Responsable administratif et financier, 3 chargés de projets, 1 chargée de communication, 1 assistants projet, 1 assistante gestion administrative, 1 coordonnateur budgétaire et ressources humaines, 1 chargée de communication du projet Wat'Savereuse (WSR) à temps non complet, et un(e) stagiaire, soit 10 agents dont 3 agents statutaires et 7 contractuels. Si certains projet européens déposés en 2022 et 2023 étaient retenus, il y aurait alors un(e) chargé(e) de projet de plus à recruter à partir de fin 2023 soit 11 agents + 1 stagiaire.



3. Les autres charges de gestion courante (D65):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **545,5 K€** en nette baisse par rapport à l'exercice précédent (1 206.1k€) et correspond principalement aux soldes des subventions aux projets FS Covid-19, ainsi qu'aux paiements des projets en cours d'exécution des appels à projets Culture. Il n'y a pas cette année de reversement aux partenaires du projet WSR sauf pour AD'OCC pour qui le paiement avait été suspendu en 2022, et le fonds COVID a été en grande partie payé en 2022. Les reversements potentiels du projet ENERGYLIFE, si celui-ci est retenu, se feront en 2024.



4. Les charges financières (D66):

Ce chapitre n'enregistre aucune proposition d'ouverture de crédits.

5. Les charges exceptionnelles (D67) :

Ce chapitre n'enregistre aucune proposition d'ouverture de crédits.

6. Le virement à la section d'investissement (023):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **0k€** dans la mesure où la section d'investissement apparaît déjà en équilibre.

7. Les opérations d'ordre entre sections (D042):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **28,4 K€** en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (37,4 k€). Il comprend les dotations aux amortissements relatifs au matériel informatique et au mobilier nécessaires à l'implantation à Perpignan en 2017. Cette baisse intègre les investissements constatés au compte administratif 2022 notamment l'équipement informatique et téléphonique.

Les recettes:

8. Les dotations, subventions et participations (R74):

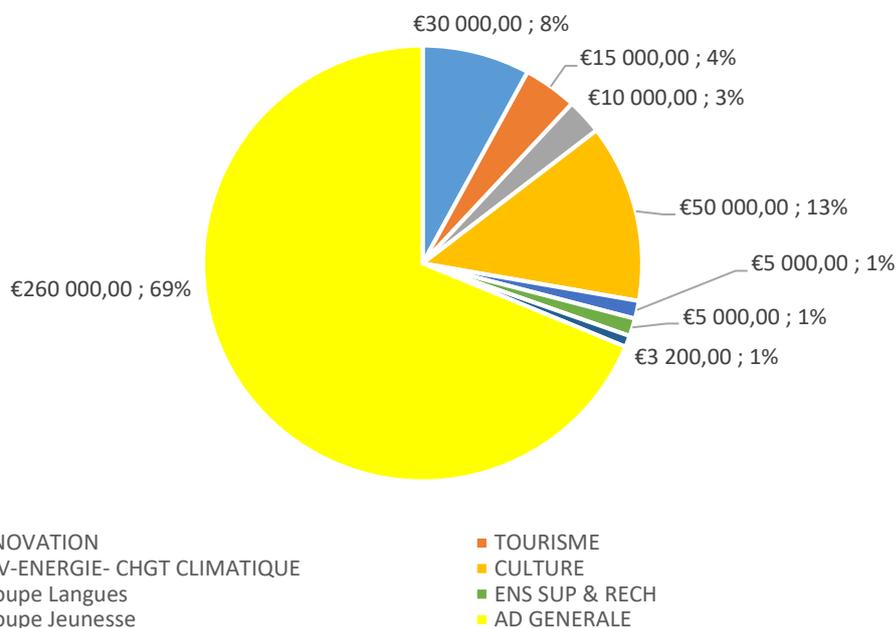
Ce chapitre est proposé à hauteur de **992.6k€**, relativement stable par rapport à l'exercice précédent (1 028.5k€). Cela inclut les participations 2023 des membres au même niveau des participations de 2022, sauf pour le Gouvernement des îles Baléares qui augmente sa participation consacrée au fonctionnement de l'Eurorégion (part administration générale) à hauteur de 90 000 €, soit 40 000 € de plus qu'en 2022, et ce suite aux échanges effectués en 2022 sur ce sujet et à la note de prospective budgétaire alertant l'ensemble des membres sur la situation budgétaire à court terme. Cette augmentation sur le budget statutaire vient compenser la baisse des fonds européens acquis de manière sûre en 2023, liée notamment au fait que le versement intermédiaire du projet Watsavereuse a été effectué en 2022 et que le

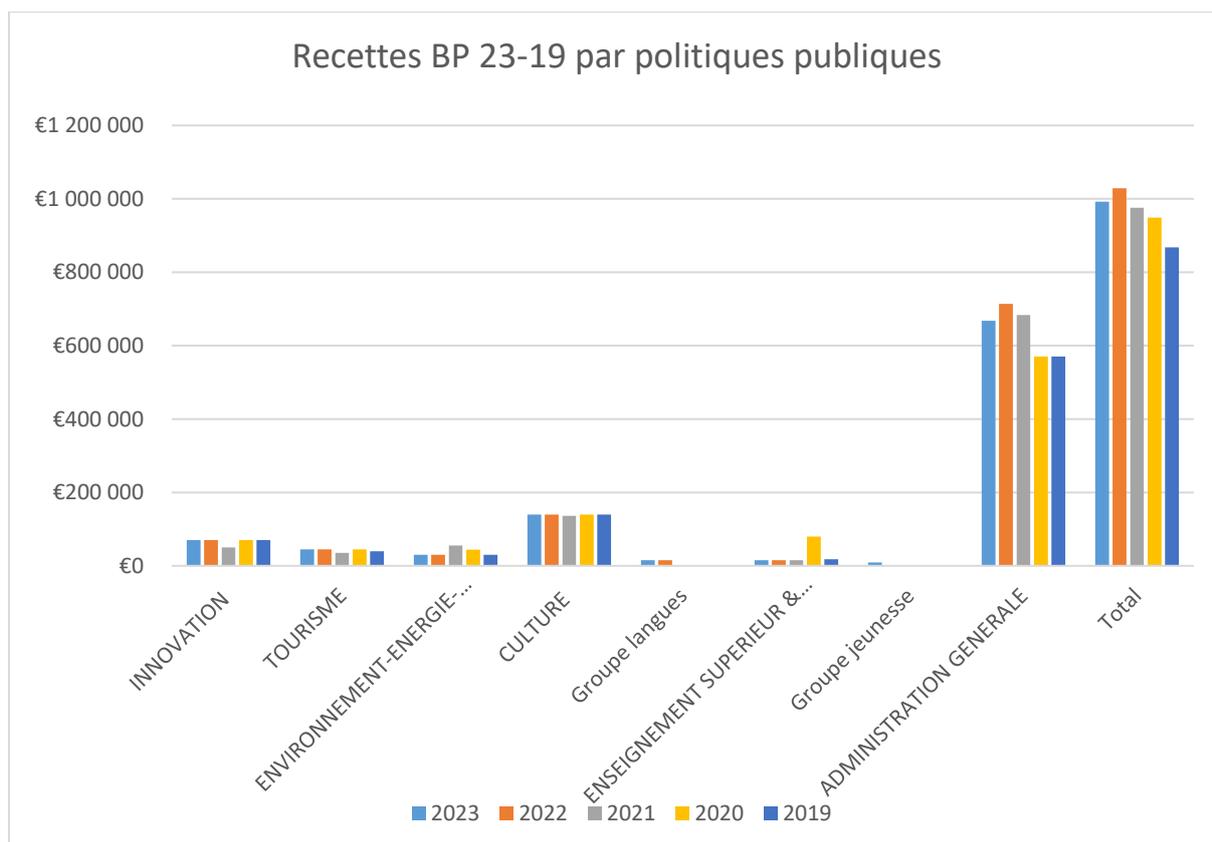
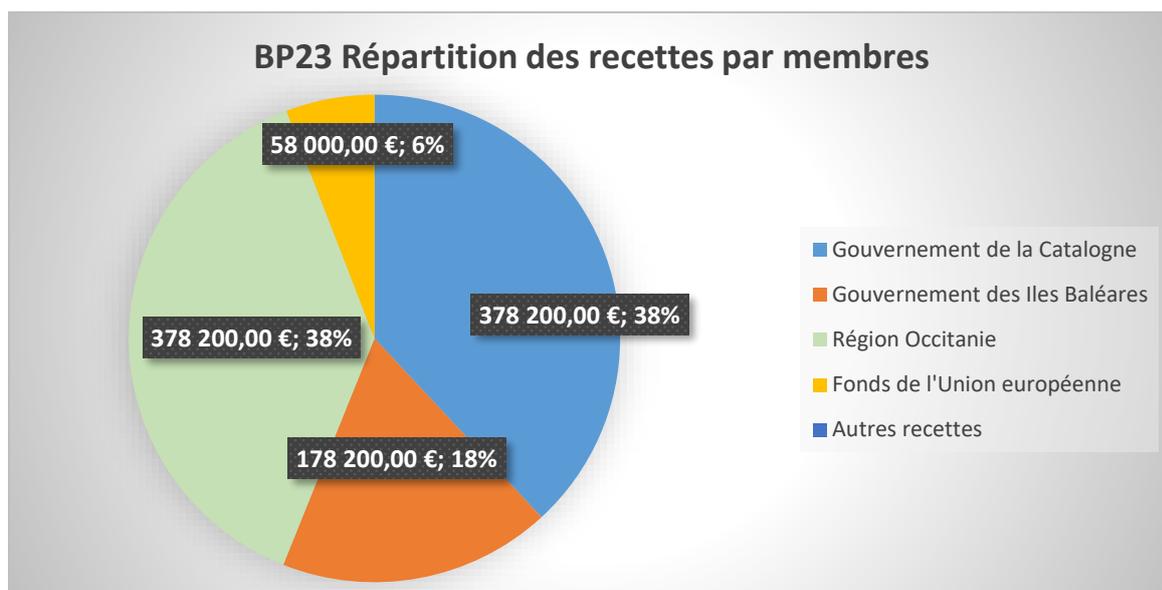
solde ne sera opérationnel qu'en 2024. En 2023, l'EPM percevra 40 K€ pour le solde du projet PSAMIDES et 18 000 € pour le solde de l'assistance technique des micprojets CTP. La part des fonds européens pourrait toutefois augmenter si certains projets déposés en 2022 ou début 2023 venaient à être programmés.

Recettes propres de l'Eurorégion PM 2023

Recettes de participations et subventions BP23	INNOVATION	TOURISME	ENV-ENERGIE-CHGT CLIMATIQUE	CULTURE	Groupe Langues	ENS SUP & RECH	Groupe Jeunesse	AD GENERALE	Total
Gouv de Catalogne	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 200,00 €	260 000,00 €	378 200,00 €
Gouv des Iles Baléares	10 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 200,00 €	90 000,00 €	178 200,00 €
Région Occitanie	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 200,00 €	260 000,00 €	378 200,00 €
Fonds de l'Union européenne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 000,00 €	58 000,00 €
Total	70 000,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €	140 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	9 600,00 €	668 000,00 €	992 600,00 €

BP 2023 Répartition des recettes par politiques publiques





9. L'excédent de fonctionnement reporté (R002):

Après adoption du compte administratif et approbation du compte de gestion 2022, l'excédent de fonctionnement reporté s'établit à hauteur de **1 137 278,97€** en légère hausse

de 3,5% sur l'exercice précédent (1 099 353,98 €) dans la mesure où le fonds de soutien Covid-19 a été mis en place en 2020 mais les crédits n'ont pu être consommés que sur les exercices 2021 et 2022.

Dans une approche analytique, il est également à rappeler qu'est prélevé sur les excédents de fonctionnement des commissions une quote part de 5 à 10% des dépenses réelles exécutées dans l'année au titre de la « contribution » au fonctionnement de l'établissement assuré par l'administration générale, **pour les frais administratifs et désormais pour les frais de ressources humaines** (une partie du salaire du Chargé de projets affecté à la commission concernée) et ce afin d'équilibrer les dépenses administratives qui ne sont pas financées complètement par les recettes statutaires. A noter la part RH n'est prélevée que si il n'y a pas de projet européen dans la commission concernée permettant de financer une partie de cette dépense.

Dans ces conditions, l'excédent de fonctionnement au compte administratif 2022 et inscrit au budget 2023 au R002 se répartit comme suit :

002 Répartition analytique de l'excédent de fonctionnement reporté 2023								
	Administration & communication	Culture	Environnement Energie Changement climatique	Enseignement supérieur et recherche	Innovation & Développement économique	Tourisme	Fonds stratégique	Total
EFR Brut 31/12	32 944,85 €	251 783,52 €	238 323,42 €	54 850,92 €	196 173,41 €	85 803,30 €	277 399,55 €	1 137 278,97 €
Apport FS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total EFR net R002	32 944,85 €	251 783,52 €	238 323,42 €	54 850,92 €	196 173,41 €	85 803,30 €	277 399,55 €	1 137 278,97 €

b. La section d'investissement:

La section d'investissement est proposée en équilibre à hauteur de **96 853,28€** en recettes et en dépenses, en hausse de 41% sur l'exercice précédent (68.6k€). Il s'agit exclusivement de dépenses nouvelles correspondant à quasi 50% de dépenses corporelles et 50% incorporelles.

I. Les dépenses:

1. Les immobilisations incorporelles (D20):

Ce chapitre intègre les prévisions de dépenses relatives aux maintien des licences informatiques et frais liés aux sites internet de l'EPM et des projets européens. Le montant total de ce chapitre s'établit à hauteur de **47,475k€**.

2. Les immobilisations corporelles (D21):

Ce chapitre comprend de nouveaux crédits nécessaires au matériel informatique et téléphonique dédié au personnel et à divers matériel de bureau. Le montant total de ce chapitre s'établit à hauteur de **49,378k€**.

II. Les recettes:

1. Le solde d'investissement reporté (R001):

Le solde d'investissement final 2022 repris aux recettes de l'exercice 2023 est de **68 453,28€**.

2. Les dotations, fonds divers et réserves (R10):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **0k€** dans la mesure où le compte administratif n'a pas établi de besoin de financement de la section d'investissement.

3. Les opérations d'ordre entre sections (R040):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **28.4k€**. Il s'agit d'une écriture financière d'opération d'ordre entre section d'amortissement des biens en corrélation avec la prévision inscrite au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

4. Le virement de la section de fonctionnement (R021)

Ce chapitre est proposé à hauteur de **0€** dans la mesure où la section d'investissement est en équilibre.

B La présentation croisée fonctionnelle des crédits de paiements (CP) par actions:

Les dépenses sont comptabilisées par :

- nature de la dépense
- service
- fonction (au sens de la commission à laquelle les crédits se rattachent et de la politique publique pour laquelle la dépense est exécutée)
- action (de façon plus précise afin de mesurer l'impact du plan d'action).

Les charges de personnel sont comptabilisées au niveau de la fonction relative à l'administration générale.

Recettes de participations et subventions BP23	INNOVATION	TOURISME	ENV-ENERGIE-CHGT CLIMATIQUE	CULTURE	Groupe Langues	ENS SUP & RECH	Groupe Jeunesse	AD GENERALE	Total
Gouvt de Catalogne	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 200,00 €	260 000,00 €	378 200,00 €
Gouvt des Iles Baléares	10 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 200,00 €	90 000,00 €	178 200,00 €
Région Occitanie	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 200,00 €	260 000,00 €	378 200,00 €
Fonds de l'Union européenne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 000,00 €	58 000,00 €
Total	70 000,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €	140 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	9 600,00 €	668 000,00 €	992 600,00 €

		2017	2018	2019	2020	2021	BP2022	BP2023	Total
Administration & communication	Dépenses	429 128	708 615	671 255	674 159	750 671	934 592	933 570	4 168 421
	Recettes	578 000	616 175	659 334	687 424	793 692	746 732	652 600	4 081 357
	Excédent reporté	119 049	21 609	9 688	50 954	43 021	-144 839	32 945	
Culture	Dépenses	127 026	137 003	131 918	160 099	140 778	269 300	391 783	966 123
	Recettes	125 000	146 763	177 681	140 000	136 500	140 000	155 000	865 944
	Excédent reporté	200 317	210 077	255 840	277 741	273 463	144 163	251 784	
Environnement Energie Changement climatique	Dépenses	61 409	105 958	49 995	32 114	421 512	883 040	125 000	1 554 028
	Recettes	0	15 000	33 541	337 057	58 167	838 399	40 000	1 282 164
	Excédent reporté	346 202	255 244	238 754	537 696	174 351	129 710	238 323	
Enseignement supérieur et recherche	Dépenses	20 618	160 729	208 003	68 103	64 014	51 500	67 000	572 966
	Recettes		166 081	18 000	80 217	15 000	15 000	15 000	294 298
	Excédent reporté	276 766	282 119	92 116	108 230	59 216	22 716	54 851	
Innovation & Développement économique	Dépenses	10 721	57 086	69 619	5 785	183 245	123 500	110 500	449 956
	Recettes		64 373	129 159	82 607	58 539	59 999	70 000	394 677
	Excédent reporté	179 012	186 298	245 839	316 661	191 956	128 455	196 173	
Tourisme	Dépenses		7 631	22 559	1 687	71 174	81 600	57 300	184 652
	Recettes		30 000	40 000	40 000	35 000	45 000	45 000	190 000
	Excédent reporté	0	22 369	39 809	116 122	79 948	43 348	85 803	
Fonds stratégique		427 130	427 130	426 129	326 129	277 400	277 400	277 400	
Contrôles de cohérence :					941 947	1 631 394	2 343 532	1 685 153	
					1 367 304	1 096 898	1 845 130	977 600	
Résultats de clôture:				1 308 175	1 733 533	1 099 354	600 952	1 137 279	

002 Répartition analytique de l'excédent de fonctionnement reporté 2023								
	Administration & communication	Culture	Environnement Energie Changement climatique	Enseignement supérieur et recherche	Innovation & Développement économique	Tourisme	Fonds stratégique	Total
EFR Brut 31/12	32 944,85 €	251 783,52 €	238 323,42 €	54 850,92 €	196 173,41 €	85 803,30 €	277 399,55 €	1 137 278,97 €
Apport FS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total EFR net R 002	32 944,85 €	251 783,52 €	238 323,42 €	54 850,92 €	196 173,41 €	85 803,30 €	277 399,55 €	1 137 278,97 €

Le stock de dette de l'établissement est nul et l'état des restes à recouvrer au 10 mars 2023 est de 18 500 € dont 10 000 € (solde Culture GENCAT 2022) , 1 000 € (solde groupe langue GENCAT 2022) et 7000€ (Energie GENCAT 2021), 500€ (solde culture GOIB 2021).

Enfin, le plan d'action 2023 représente une ouverture de nouveaux crédits de paiement à hauteur de 1 685.153 k€ pour un total de 36 actions.

L'assemblée est donc invitée à débattre du projet de budget primitif 2023 mettant en œuvre le plan d'action ci-après débattu lors de la séance précédente et voté les crédits en dépenses et en recettes par chapitre et par section.

Eurorégion Pyrénées-Méditerranée Groupement Européen de Coopération Territoriale

Gpe ACTIONS (Code / Libellé)	Fonction (Code / Libellé)	Mt Voté CF
Dépenses		
	01 - Opérations non ventilables	28 400,00
	020 - Administration générale de la collectivité	254 853,28
	021 - Personnel non ventilé	550 010,00
	23 - Enseignement supérieur	3 000,00
	30 - Services communs	0,00
	633 - Développement touristique	3 300,00
	67 - Recherche et innovation	10 000,00
FA FS COVI - FA FS COVID-19	23 - Enseignement supérieur	35 000,00
FA FS COVI - FA FS COVID-19	30 - Services communs	28 400,00
FA FS COVI - FA FS COVID-19	633 - Développement touristique	21 000,00
FA FS COVI - FA FS COVID-19	67 - Recherche et innovation	71 000,00
FA FS COVI - FA FS COVID-19	71 - Actions transversales	0,00
FA11221 - FA11221 CTP MICRO PROJ AAP	020 - Administration générale de la collectivité	13 450,00
FA11222 - FA11222 OP5 POCTEFA AAP	020 - Administration générale de la collectivité	31 300,00
FA12211 - FA12211 PASSATION	020 - Administration générale de la collectivité	4 500,00
FA12221 - FA12221 CES RELANCE	71 - Actions transversales	7 000,00
FA12311 - FA12311 ECO AGRICULTURE	71 - Actions transversales	1 000,00
FA13112 - FA13112 RAPPORTS ANNUELS	57 - Technologies de l'information et de la communication	3 500,00
FA14116 - FA14116 WEB & COM	57 - Technologies de l'information et de la communication	12 000,00
FA14121 - FA14121 SUPPORT EVEN	57 - Technologies de l'information et de la communication	6 000,00
FA14122 - FA14122 COM POSITIONNEMENT	57 - Technologies de l'information et de la communication	5 000,00
FA14123 - FA14123 CARTO INSTAMAP	57 - Technologies de l'information et de la communication	1 000,00
FA14124 - FA14124 DG-REGIO AAP	57 - Technologies de l'information et de la communication	42 967,00
FA21216 - FA21216 PROJET SUDOE INNOV	67 - Recherche et innovation	19 000,00
FA21217 - FA21217 CESAM	67 - Recherche et innovation	8 500,00
FA22131 - FA22131 AIGUA	731 - Politique de l'eau	1 000,00
FA22221 - FA22221 REUSE LIFE	731 - Politique de l'eau	80 000,00
FA23111 - FA23111 ENS SUP STRATEGIE	23 - Enseignement supérieur	16 500,00
FA23122 - FA23122 ECONOMIE CIRCULAIRE TEX	67 - Recherche et innovation	2 000,00
FA23422 - FA23422 SUMMERS CLASSES	23 - Enseignement supérieur	10 500,00
FA23422 - FA23422 SUMMERS CLASSES	71 - Actions transversales	5 000,00
FA31112 - FA31112 PARLEMENT EURO JEUNESS	57 - Technologies de l'information et de la communication	9 000,00
FA31113 - FA31113 GASTRONOMIE	633 - Développement touristique	33 000,00
FA31121 - FA31121 LETS CLEAN UP EUROPE	71 - Actions transversales	10 000,00
FA31211 - FA31211 PSAMIDES	71 - Actions transversales	0,00
FA31212 - FA31212 HYDROPORT	731 - Politique de l'eau	1 000,00
FA32111 - FA32111 CHANGEMENT CLIMATIQUE	74 - Politique de l'air	4 000,00
FA32241 - FA32241 ENERGIE CLIMAT EUROREGI	758 - Autres actions	14 000,00
FA33111 - FA33111 ESPACES MARINS	731 - Politique de l'eau	2 000,00
FA33231 - FA33231 PROGRAMME MOBILITE REC	23 - Enseignement supérieur	500,00
FA33311 - FA33311 COM CHEQUE EUROCAMBUS	23 - Enseignement supérieur	1 500,00
FA41113 - FA41113 GROUPE DE LANGUE	30 - Services communs	27 555,25
FA42121 - FA42121 PROJET CULTUREL EUROPEE	30 - Services communs	3 000,00
FA43111 - FA43111 18 CULT AAP	30 - Services communs	11 500,00
FA43119 - FA43119 21 CULT AAP	30 - Services communs	73 327,50
FA43120 - FA43120 22 CULT AAP	30 - Services communs	105 648,14
FA43223 - FA43223 23 CULT AAP	30 - Services communs	142 351,86
Recettes		
	01 - Opérations non ventilables	28 400,00
	020 - Administration générale de la collectivité	988 797,68
	23 - Enseignement supérieur	69 850,92
	30 - Services communs	391 783,52
	633 - Développement touristique	130 803,30
	67 - Recherche et innovation	266 173,41
	71 - Actions transversales	268 323,42
FA11221 - FA11221 CTP MICRO PROJ AAP	020 - Administration générale de la collectivité	18 000,00
FA12221 - FA12221 CES RELANCE	71 - Actions transversales	0,00
FA31112 - FA31112 PARLEMENT EURO JEUNESS	020 - Administration générale de la collectivité	9 600,00
FA31211 - FA31211 PSAMIDES	020 - Administration générale de la collectivité	15 000,00
FA31211 - FA31211 PSAMIDES	021 - Personnel non ventilé	15 000,00
FA31211 - FA31211 PSAMIDES	71 - Actions transversales	10 000,00
FA41113 - FA41113 GROUPE DE LANGUE	30 - Services communs	15 000,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier

DELIBERATION N°23_03_03

Assemblée Générale du 24 mars 2023

OBJET : Budget primitif 2023

Vu le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, relatif à un Groupement de Coopération Territoriale en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupement de ce type,

Vu la convention et les statuts modifiés de l'Eurorégion signés par les Présidents Membres du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), le 18 juin 2009, et révisés le 4 octobre 2021,

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

Vu la délibération n° 23_03_01 relative à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion 2022 qui ne fait apparaître aucun besoin de financement de la section d'investissement,

Vu la délibération n° 23_03_02 relative à l'affectation du résultat 2022,

Vu la délibération n° 23_02_03 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023,

Vu l'avis des commissions thématiques,

Vu les documents budgétaires annexés à la présente,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

DECIDE :

Article 1er :

Tel que présenté dans le rapport et annexé à la présente délibération, le budget 2023 est adopté à hauteur de :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	96 853,28	28 400,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 68 453,28
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		96 853,28	96 853,28
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 616 709,75	992 600,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 137 278,97
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 616 709,75	2 129 878,97
TOTAL DU BUDGET (4)		1 713 563,03	2 226 732,25

Article 2 :

En application des statuts et du corpus de règles financières adoptés par l'établissement, les participations des membres au titre de l'exercice 2023 sont adoptées dans les conditions suivantes :

Recettes de participations et subventions BP23	INNOVATION	TOURISME	ENV-ENERGIE-CHGT CLIMATIQUE	CULTURE	Groupe Langues	ENS SUP & RECH	Groupe Jeunesse	AD GENERALE	Total
Gouvt de Catalogne	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 200,00 €	260 000,00 €	378 200,00 €
Gouvt des Iles Baléares	10 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 200,00 €	90 000,00 €	178 200,00 €
Région Occitanie	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 200,00 €	260 000,00 €	378 200,00 €
Fonds de l'Union européenne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 000,00 €	58 000,00 €
Total	70 000,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €	140 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	9 600,00 €	668 000,00 €	992 600,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

Le Président en exercice

Pere ARAGONES

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Copie pour exécution : Paierie Régionale Occitanie